

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 juin 2026

PRÉVENIR LES OCCUPATIONS SANS DROIT NI TITRE EN ENCADRANT LA  
SOUSCRIPTION DES CONTRATS ESSENTIELS - (N° 2926)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

N° 47

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Nosbé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,  
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,  
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,  
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,  
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,  
M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,  
M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais,  
Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et  
M. Vannier

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« visant à alimenter les fantasmes sur un phénomène massif de squat, alimentant une inquiétude  
infondée chez les propriétaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite renommer cette proposition de loi afin de mieux  
refléter les conséquences qu’entraînera son adoption.

Le squat est une pratique minoritaire dans notre pays et n'est rien d'autre qu'une stratégie de survie  
face à la pauvreté. Seuls 101 cas ont été dénombrés en 2022 et 170 en 2021, selon les chiffres du  
ministère du Logement.

Les squats se déroulent principalement dans des bâtiments vides, parfois depuis longtemps, rarement dans des locaux à usage d'habitation et encore moins dans des domiciles personnels. De plus, si l'occupation a lieu dans un domicile personnel ou un local à usage d'habitation, l'évacuation est possible en moins de 48h, avec ou sans contrat de fourniture d'eau ou d'énergie.

Cette proposition de loi n'est rien d'autre que la continuité d'un battage politique et médiatique infondé sur le squat et les squatteurs au profit d'une chasse aux pauvres.

En conséquence, nous proposons de modifier le titre de cette proposition de loi afin que le titre corresponde davantage à son contenu.